

Durée

3.50 heures (1/2 journée)

Personnes concernées

Toute personnes qui, dans le cadre de son activité professionnelle, participe à l'organisation ou à l'exécution d'un travail impliquant de manipuler et/ou d'être exposé à des agents chimiques ou produits

Type de formation : Présentiel**Pré requis**

- * Aucun
- * L'accessibilité à la formation pour les personnes en situation de handicap est étudiée en amont selon les informations fournies .

Objectifs

- Mettre en place, respecter la réglementation et les mesures de prévention,
- Connaître la protection applicables en cas d'exposition à des agents chimiques ou produits chimiques.
- Comprendre, expliquer les étiquettes conformes au nouveau règlement européen CLP.
- Comprendre les Fiches de Données de Sécurité des produits utilisés dans l'entreprise.

Durée de validité

Article R.4141-2 : « l'employeur informe les travailleurs sur les risques pour leur santé et leur sécurité d'une manière compréhensible pour chacun. Cette information ainsi que la formation à la sécurité sont dispensés lors de l'embauche et chaque fois que nécessaire »

Méthode pédagogique

- * Méthodes inductives, participatives et directives alternées en fonction de la réactivité du groupe et des question posées.
- * Mise en situation à travers des cas concrets vécus par les participants.

Moyens pédagogiques

- * FDS des produits utilisés en cas de formation en intra-entreprise.
- * Support vidéo.
- * Paper board.
- * Un support pédagogique remis à chaque stagiaire.

La formation est assurée par des formateurs assurant des missions techniques auprès des entreprises et formés régulièrement.

Parcours pédagogique**1. Préambule.**

Présentation des objectifs de la formation.
Présentation du programme de la formation et l'organisation pratique.

2. Définition.

Rôle des acteurs de la prévention.
Application des principes généraux de prévention.
Principales obligations réglementaires.
Réglementations du risque chimique (article R4412-38 du Code du Travail)

3. Démarche de prévention et protection.

Repérage des dangers et évaluation des risques.
Définition et mise en œuvre d'un plan d'actions prévention.
Protection collective, individuelle et consignes.

4. Formation, information et surveillance médicale.

Formation / information des salariés.
Etiquetage.
Mise en place d'un suivi d'exposition par le médecin du travail

5. Règlement CLP.

Vocabulaire.
Pictogrammes et étiquetage.
Champ d'application.

6. Définitions des dangers et classification.

Pictogrammes
Mention de danger

7. Autres informations de l'étiquette.

Identité du fournisseur,
Identificateurs de produit,
Mentions d'avertissement
Conseil de prudence,
Informations supplémentaires dans certains cas.

8. Autres sources d'information et impact du règlement CLP.

Fiches de données de sécurité,
Fiches toxicologiques,
Logiciel SEIRICH.

9. Premiers secours en cas d'incident / accident.

Protection—Alerte—Secours aux victimes.

10. Auto évaluation.et bilan**Attestation de formation délivrée en fin de formation**